

SEANCE DU VENDREDI 17 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi 17 avril à 20h,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué le **13 avril 2015**, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Patrick HOLLEVILLE, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **11**

Présents : Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, Jean-Paul TURC, Eliane PUISSANT, Nathalie TAIRRAZ, Yves TURC-GAVET, Éric TURC-GAVET

Excusés : Michel NODIN, Christian TURC

Pouvoirs : de Michel NODIN à Patrick HOLLEVILLE

Absents : Serge TOPRIDES, Pascal LETERTRE

Secrétaire de séance : Nathalie TAIRRAZ

Nomination du secrétaire de séance

Approbation du Conseil municipal en date du 20 mars 2015

- * Constitution d'une provision pour risques d'impayés
- * Mise en accessibilité des bâtiments communaux : adoption de l'avant-projet et approbation du plan de financement au titre de la DETR
- * Validation de la grille tarifaire des forfaits du domaine skiable des Deux Alpes pour l'hiver 2016
- * Fournitures électricité : adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes de l'Oisans et autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commande
- * Affaire taxe foncière bâti : recours d'un avocat contre la requête déposée au TA par Deux Alpes Loisirs
- * Mutualisation du service du droit des sols : approbation de la convention

- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire (délibération du 29 mars 2014)

- Non aliénation de la parcelle D 1141 à la Bérarde

INFORMATIONS

- Avancement du PLU
- Proposition de dates pour les Rencontres Villageoises (fin juin, début juillet)
- Système de surveillance des crues au camping municipal de la Bérarde
- Comptes rendus des commissions communautaires

Nomination du secrétaire de séance : Nathalie TAIRRAZ à l'unanimité des membres présents

Approbation du Conseil municipal en date du 20 mars 2015 : approuvé à l'unanimité des membres présents

Le Maire demande l'autorisation aux Membres présents d'ajouter deux délibérations :

- Sollicitation de subvention sur les travaux de réfection du parking des Granges
- Agrément de location-gérance pour le restaurant d'altitude les Glaciers

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

Le Maire informe que les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux prévus pour 2015 (Mairie-Musée, bibliothèque et Auberge de la Meije) ont obtenu des subventions du Conseil départemental, de la communauté de communes de l'Oisans et du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPFHP).

Pour le gîte du Plan du Lac et la salle polyvalente, les travaux seront prévus sur le prochain programme de subvention de l'Etat par la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

Par conséquent, et dans l'attente des devis, la délibération relative à la seconde phase des travaux sera présentée ultérieurement au Conseil Municipal.

André RODERON explique que le projet de la salle polyvalente nécessitera de faire appel à un architecte. Patrick HOLLEVILLE signale que pour cette salle il y a lieu de réfléchir à la création d'une plate-forme venant s'appuyer sur la terrasse actuelle pour accéder à la salle. Cela permettrait de supprimer les escaliers intérieurs glissants par mauvais temps.

n°2015-032

Objet : Constitution d'une provision pour risques d'impayés

VU les articles L2321-2 et suivants relatifs aux dépenses obligatoires le code général des collectivités territoriales

VU les articles R2321-2 et R2321-3 du code général des collectivités territoriales relatifs aux provisions

CONSIDERANT l'ensemble des titres de recettes émis à l'encontre de la société Deux Alpes Loisirs concernant les impôts du domaine skiable de St Christophe en Oisans pour un montant total de 496 000 €, non honorés à ce jour

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

- **DECIDE** de constituer une provision de 496 000€ pour couvrir les risques d'impayés des taxes et impôts du domaine skiable de St Christophe en Oisans.

- **DIT** que l'avance inscrite au BP2015 ne pourra être débloquée qu'à l'issue de la procédure engagée par Deux Alpes Loisirs contre la commune au Tribunal administratif.

Eliane PUISSANT rappelle que cette somme est déjà inscrite dans le BP2015.

Patrick HOLLEVILLE rend compte de la réunion avec le Comptable du Trésor : Le Trésor accepte de prolonger l'échéance de paiement mais il demande à la commune d'accepter de reconnaître sa dette. Une délibération est demandée dans ce sens par le Trésor public.

Eliane PUISSANT insiste pour que cette délibération précise clairement que la commune ne payera seulement qu'après encaissement de la créance par Deux Alpes Loisirs.

Eliane PUISSANT demande où en est la procédure engagée par Deux Alpes Loisirs contre la commune?

Patrick HOLLEVILLE répond que la procédure est en cours et que nous ne connaissons pas encore la date du jugement. Il rappelle qu'en 2014, le Conseil municipal avait déjà constitué une provision pour les mêmes risques d'impayés.

n°2015-033

Objet : Validation de la grille tarifaire des forfaits du domaine skiable des Deux Alpes saison 2016

Le Maire informe les Conseillers municipaux du courrier de la société concessionnaire Deux Alpes Loisirs demandant l'approbation de la nouvelle grille tarifaire des forfaits pour l'hiver 2016. L'augmentation s'explique par la construction de la piste de retour et sa mise en fonctionnement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

- **APPROUVE** la grille des tarifs des forfaits pour l'hiver 2016 présentée par la société Deux Alpes Loisirs.

Patrick HOLLEVILLE explique que les tarifs journée reflètent moins la fréquentation que les tarifs saison ou séjours avec les tour-operators.

Yves TURC-GAVET précise que les tarifs correspondent aux tarifs proposés sur les autres stations de même capacité.

Nathalie TAIRRAZ signale que plusieurs stations de ski font de la publicité pour les forfaits saison avant l'ouverture pour une avance de trésorerie.

n°2015-034

Objet : Fournitures électricité : adhésion au groupement de commande de la CC Oisans et autorisation de signer la convention

Le Maire rappelle que la loi « Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) du 7 décembre 2010 impose que tous les contrats fourniture d'électricité au Tarif Réglementé de Vente (TRV) supérieur à 36kVA (tarifs jaune et vert) seront caducs à la date du 31/12/ 2015.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de l'Oisans, par délibération du 9 avril 2015, a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Par conséquent, elle sollicite les communes membres afin de communiquer à la communauté de communes leurs souhaits d'adhérer à ce groupement de commande ainsi que les caractéristiques de leurs contrats actuels et ce avant le 1er juin 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

- **ACCEPTE** d'adhérer au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité constitué par la Communauté de Communes de l'Oisans.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation d'un marché public d'achat d'électricité et services associés.

n°2015-035

Objet : Affaire taxe foncière bâti : recours d'un avocat contre la requête déposée au Tribunal Administratif de Grenoble par Deux Alpes Loisirs

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société Deux Alpes Loisirs a déposé une nouvelle requête en annulation du titre exécutoire n°190 émis le 4 novembre 2014 par la commune relatif au paiement de la taxe foncière bâti pour l'année 2014.

Afin de défendre la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble, le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'avoir recours à Maître Michel FESSLER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

- **AUTORISE** le Maire à avoir recours à Maître Michel FESSLER pour défendre la commune en cette affaire devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

n°2015-036

Objet : Mutualisation du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires (DDT) n'instruira plus les demandes d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015 pour certaines communes membres de la Communauté de Communes de l'Oisans.

Dans ce contexte et pour accompagner les communes dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, la Communauté de Communes de l'Oisans propose la création d'un service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les communes, compétentes en Application du droit des sols (ADS), peuvent solliciter ce service afin de les accompagner dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

La Communauté de communes de l'Oisans présente un projet de convention de mise en place du service commun pour les communes souhaitant profiter de cet appui.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

- **ACCEPTE**, à titre d'essai sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015, le projet de convention de service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Eliane PUISSANT rappelle que les communes doivent protéger les emplois communaux et que la mutualisation ne doit pas être synonyme de réduction des effectifs. Nathalie TAIRRAZ partage cet avis.

Patrick HOLLEVILLE répond que la communauté de communes de l'Oisans fera appel en priorité aux personnels communaux déjà en place. Si les employés partent à temps partiel sur des services mutualisés, il faudra réfléchir à la réorganisation des services communaux.

Nathalie TAIRRAZ et Eliane PUISSANT donnent un avis favorable seulement si la convention est pour une expérimentation de 6 mois.

Le Maire lit le projet de convention qui confirme bien qu'il s'agit d'un essai entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2015.

Il informe qu'il sera difficile, dans le contexte financier actuel (Dotation Générale de Fonctionnement DGF en baisse tous les ans) de ne pas être acteur de la mutualisation.

n°2015-037

Objet : Restaurant des Glaciers : le 3200 : Agrément de location-gérance

Vu la convention de concession du service public des remontées mécaniques relative à l'exploitation du domaine skiable de la commune au profit de la société Deux Alpes Loisirs en date du 21 août 1993, exécutoire le 29 septembre 1993

Vu l'article 1 de l'avenant du 30 décembre 2002 à la convention de concession de service public des remontées mécaniques portant sur le restaurant d'altitude dénommé « Restaurant des Glaciers » exécutoire le 29 septembre 1993

Vu la demande en date du 14 avril 2015 de la société concessionnaire, Deux Alpes Loisirs à la commune d'agréer Monsieur Jean-Pierre BARALO pour la location-gérance du restaurant d'altitude les Glaciers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

- **DONNE AGREMENT** à Monsieur Jean-Pierre BARALO pour la location-gérance du restaurant d'altitude les Glaciers, conformément à l'avenant de la convention de concession du service public des remontées mécaniques.

Le Maire explique le choix de la société Deux Alpes Loisirs de mettre en location-gérance le restaurant les Glaciers : le restaurant était géré en direct et avait trop diversifié sa carte des menus et cette gestion était, in fine, désavantageuse pour la société.

n°2015-038

Objet : Sollicitation d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Isère sur travaux de réfection du parking et de son accès au hameau des Granges

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 31 janvier 2014 ainsi que la convention du 24 avril 2014 signée avec la communauté de communes de l'Oisans relative au lancement et à l'adhésion de la commune au marché en groupement de commande pour la réalisation de travaux de revêtement et que les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 22 mai 2014, ont décidé de retenir l'entreprise COLAS domiciliée à ZA les Condamines – Bresson – 38322 EYBENS.

Il propose au Conseil Municipal d'engager les travaux de réfection du parking bas au hameau des Granges et de son accès estimés par la société Colas à 41 000 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

- **DECIDE** d'engager les travaux de réfection du parking bas au hameau des Granges et de son accès
- **CHARGE** le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour cette opération.

Nathalie TAIRRAZ fait un aparté et rend compte de la volonté du Conseil départemental de fermer la RD530 après le hameau de la Ville en raison des risques avalanches des Combes de l'Aguilla et Blanche, sur la période du mardi au jeudi de 14h à 21h.

Elle a, par conséquent, envoyé un mail auprès du Conseil départemental pour expliquer qu'en période de vacances scolaires régionales, la route se devait d'être ouverte pour les pratiquants de la montagne mais également pour les ouvriers ayant repris les chantiers. Elle a proposé, si le risque est réel, de déclencher le PIDA communal.

- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire (délibération du 29 mars 2014) : Non aliénation de la parcelle D 1141 à la Bérarde

Le Maire explique que Mme AMEVET souhaite acheter une parcelle appartenant à M. ACQUADRO. Dans l'urgence et dans le cadre de la délégation n°21 fixant le droit de préemption, le Maire a pris la décision de ne pas préempter, au nom de la commune, sur la parcelle concernée par cette vente,

INFORMATIONS

- Proposition de dates pour les Rencontres Villageoises (fin juin, début juillet) :

Le Maire propose d'arrêter des dates pour le prochain conseil qui aura lieu le mardi 19 mai 2015.

Une discussion est engagée sur l'organisation de la réunion publique relative au futur PLU qui devrait avoir lieu à la mi-juin.

Eliane PUISSANT rédigera la lettre d'information pour un envoi début juin avec les différentes dates de réunions. Elle propose aux Conseillers, s'ils le souhaitent, de rédiger un article dans la lettre.

- Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération des Alpagnes de l'Isère:

Jean-Paul résume l'Assemblée Générale de la Fédération des Alpagnes de l'Isère :

- *le budget pour les équipements pastoraux pour le secteur de l'Oisans est de 480 000€ pour 5 ans. Il faut réfléchir à des projets pour les trois années à venir.*

Plusieurs projets sont évoqués : cabane pastorale aux Etançons, réfection du sentier, abîmé par le troupeau de moutons, au départ du vallon de la Selle sur une distance d'environ 800m.

Patrick HOLLEVILLE : La commune devra reprendre contact avec le Parc national des Ecrins pour le projet de la cabane des Etançons.

Jean-Paul parle de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) : les éleveurs devront calculer eux-mêmes la surface herbagère. En zone de montagne, cela risque d'entraîner la perte du métier d'éleveurs transhumants.

- Système de surveillance des crues au camping municipal de la Bérarde

Le Maire explique les problèmes du camping face aux risques de crue. Il a demandé à la Communauté de Communes et au SACO de prendre en charge une partie du système de surveillance.

Le SACO a accepté de financer ce projet à hauteur de 50%. Une subvention pourra également être demandée sur le chapitre des crues au Contrat de Rivière.

Cette alarme est conçue pour prévenir en aval jusqu'à Bourg d'Oisans. Elle sera fixée sous la passerelle piétonne en amont du camping.

- Passerelle de Lanchâtra :

Le Maire informe que la Commission communautaire n°2 (Voiries, PDIPR, SEPEP, travaux) a choisi l'entreprise Charly Serrurerie domiciliée à Livet-et-Gavet. La passerelle devrait être mise en place fin avril.

- Mutualisation de services

Le Maire dit que la mutualisation sera traitée dans les commissions communautaires. Les délégués devront être présents et défendre les intérêts communaux. Il décrit les différents services en cours de mise en place :

- La viabilité hivernale pour la saison prochaine
- La police municipale intercommunale permettra à une commune sans police de solliciter le service d'une police municipale d'une autre collectivité. Pour démontrer la mutualisation, le Maire prend l'exemple de la course la Chritolaise
- La mise en place d'un acheteur public : La communauté de communes souhaite expérimenter ce service sur 6 mois à 1 an avant la création d'un poste.
- Par contre, la mutualisation de l'état civil n'a pas été retenue.

Un groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture de l'électricité a été décidé le 9 avril 2015 par la Communauté de communes et est en cours de recensement auprès des communes.

Le Maire signale que la commune a changé son logiciel de comptabilité pour e-magnus qui est le plus utilisé sur le territoire de l'Oisans. Cela permettra aux agents de pouvoir échanger en cas de problèmes.

Elaine PUISSANT demande si la fusion des communes est abordée par le Conseil communautaire. Patrick HOLLEVILLE dit non et qu'il n'y a pas de réponse du bureau d'études mandaté par les communes de Mont-de-Lans et de Venosc pour une éventuelle fusion soit entre les trois communes soit entre Venosc et St Christophe en Oisans. La fusion entre plusieurs communes engendre une répartition des pouvoirs au nombre d'habitants.

Avant de discuter sur l'avancement du PLU, le Maire résume la rencontre avec la chef du secteur de l'Oisans du Parc national des Ecrins (PNE) qui souhaiterait présenter la charte au nouveau Conseil Municipal.

Le Maire propose donc d'inviter à la prochaine séance du 19 mai 2015, la Chef de secteur du PNE. Il demande également à l'Assemblée si la date du 16 juin 2015 convient pour une autre séance. Le Conseil valide cette date.

- Avancement du PLU/SCOT

Le bureau d'études, MG Concept, en charge du projet du PLU, a envoyé à tous les partenaires les pièces nécessaires pour la prochaine réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) qui doit se dérouler le 28 avril 2015.

La chargée de l'Aménagement à la Direction Départementale du Territoire (DDT) a émis des objections fortes sur le zonage des Etages et de la Bérarde au vu de la fermeture hivernale de la route.

Patrick HOLLEVILLE a rencontré la DDT à ce sujet : Le PLU doit faire apparaître que la route n'est pas fermée sur une longue période hivernale mais ponctuellement et selon les conditions nivologiques.

La DDT a exprimé le fait que les pièces du PLU ne font pas ressortir les projets touristiques et économiques de la commune et a demandé une notice explicative.

Eliane PUISSANT présente cette note aux Conseillers qui résume les projets décidés lors des précédentes réunions. Projets tournés vers un développement durable de la vallée du Haut-Vénéon, présentant les activités touristiques hivernales sur les secteurs de La Ville, Leyrette et les Prés et les activités estivales sur le haut de la vallée (Les Etages, La Bérarde)

Patrick HOLLEVILLE rapporte qu'aucune construction neuve n'a été recensée depuis 20 ans sur la Bérarde et les Etages.

Patrick HOLLEVILLE explique que Bernard Teiller accepterait un camping aux alentours de la Ville de Saint Christophe en Oisans.

Le Maire a visité le gîte lors de l'inspection de la commission de sécurité : les chambres proposées sont très bien équipées. Avec le projet d'un espace nordique au Plan du Lac, le gîte a tout son intérêt mais il sera impossible de mettre des tentes car le gîte est en zone inondable.

André RODERON dit qu'avec le nouveau système de surveillance installé à la Bérarde, le gîte pourra être averti en amont d'un risque de crue. Par conséquent, il serait peut-être possible d'aménager quelques emplacements autour du gîte.

Eliane PUISSANT demande de reprendre contact avec Mme Turc-Gavet pour l'achat des terrains en friche à la Ville et aux Etages pour les ajouter au programme d'embellissement des villages et de la restauration du patrimoine.

Jean-Paul TURC demande que, dans ce programme, la fontaine des Etages soit également restaurée ainsi que les panneaux du vallon des Etages et l'entretien du sentier sous l'hôtel du Vallon.

Eliane PUISSANT rend compte de la réunion sur le projet du Scot Oisans : Le Scot est en phase de l'élaboration du PADD dans lequel ressortent les projets d'aménagements et les projets communs tels que l'accès à l'Oisans et le schéma cycliste. Une multitude de projets nécessitant une procédure d'UTN ont été recensés, telles les liaisons par câble.

A ce titre, le Conseil municipal décide de conserver l'étude d'une liaison par câble avec les Deux Alpes.

Il souhaite également soutenir dans le Scot Oisans l'amélioration et la sécurisation des axes routiers et notamment celui reliant le bas de la vallée au chef-lieu de Saint Christophe en Oisans.

Il ajoute le projet de mise en place d'une navette à la demande entre Bourg d'Oisans, Venosc et la Bérarde.

- Comptes rendus des commissions

Commission n°1 : Environnement et Déchets

Yves TURC-GAVET rapporte la réunion :

- l'activité de l'usine : 13 000T de déchets soit 1000T de moins que l'an dernier*
- La fermeture de l'usine de Livet est prévue en 2018. Les déchets seront envoyés à Grenoble. Le prix de la tonne risque de fortement augmenter.*
- Une étude de faisabilité sur le projet de faire de l'électricité avec les déchets a conclu à une estimation financière trop importante pour la réalisation de ce projet.*
- Une réflexion est lancée sur la réhabilitation du site en un centre de stockage et de compactage pour envoyer à une centrale permettant de chauffer des logements.*
- Une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères pour les campings de 3 centimes par emplacement sera mise en place.*
- Le compactage pour les grosses structures telles que le Club Méditerranée va devenir obligatoire.*

Commission n°2 : Voiries, travaux, SEPEP et PDIPR

André RODERON rend compte de la réunion :

- Cette année, à l'entretien des chemins sera ajouté l'entretien du balisage.*
- Le montant de la passerelle de Lanchâtra a été estimé à 37 700€*
- Pour le Pont du Diable, beaucoup d'entreprises ont répondu à l'appel d'offres mais sans aucune proposition financière.*

Yves TURC-GAVET demande que le sentier entre Cuculet et Pré Clôt soit retracé et entretenu.

La séance s'est terminée à 23h12.

FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU VENDREDI 17 AVRIL 2015

2015-032	Constitution d'une provision pour risques d'impayés
2015-033	Validation de la grille tarifaire des forfaits du domaine skiable des Deux Alpes saison 2016
2015-034	Fournitures électricité : adhésion au groupement de commande de la CC Oisans et autorisation de signer la convention
2015-035	Affaire taxe foncière bâti : recours d'un avocat contre la requête déposée au Tribunal Administratif de Grenoble par Deux Alpes Loisirs
2015-036	Mutualisation du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme
2015-037	Restaurant des Glaciers : le 3200 : Agrément de location-gérance
2015-038	Sollicitation d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Isère sur travaux de réfection du parking et de son accès au hameau des Granges

Fait et délibéré le 17 avril 2015 et ont signé les membres présents,

Membres présents	Fonction	Signatures
Patrick HOLLEVILLE	Maire	
André RODERON	1 ^{er} Adjoint	
Jean-Paul TURC	2 ^{ème} Adjoint	
Eliane PUISSANT	3 ^{ème} Adjoint	
Nathalie TAIRRAZ	Conseillère municipale	
Pascal LETERTRE	Conseiller municipal	ABSENT
Yves TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Éric TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Christian TURC	Conseiller municipal	EXCUSE
Serge TOPRIDES	Conseiller municipal	ABSENT
Michel NODIN	Conseiller municipal	Pouvoir à Patrick HOLLEVILLE